Procès-verbal conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à 18h00,
Le Conseil Municipal de la commune de Lhomme, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe DELAETER, Maire.

Etaient présents : MM. DELAETER Ph, BARRIER Ph, BUSSON J, BOBET R, BUSSON A, DUBREIL JM, HERTEREAU T, LAINAULT A
Mmes CIRET G, GUETTIER E, LOYAU M, NICOLAS Ch, SAINT OUEN I, TRASSART N

Absente excusée : Martine ALLOUCHERY qui donne procuration à Philippe BARRIER

Secrétaire de séance : Mélanie LOYAU

1 – Approbation du procès-verbal réunion du 19 mai 2026
Monsieur le Maire, soumet le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 à l'approbation des élus présents lors de la séance. Celui-ci a été préalablement transmis par e-mail.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

2 – Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales
Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026 relatif aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
Cet arrêté précise que dans toutes les communes, les conseils municipaux devront se réunir impérativement le vendredi 05 juin 2026 pour procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs.
Le nombre de délégués à élire pour la commune de Lhomme est 3 titulaires et 3 suppléants.

Mise en place du bureau électoral
Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme NICOLAS Christine – M. BUSSON Jacky – M. BOBET Romain – M. LAINAULT Adrien.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Les conseillers municipaux qui se proposent pour être délégués titulaires sont :
- Philippe DELAETER
- Christine NICOLAS
- Adrien LAINAULT

Le dépouillement du vote individuel a donné les résultats ci-après :
Élection des délégués titulaires premier tour de scrutin
Nombre de votants : 15
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombres de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
Nombres de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue 8

A obtenu :

- M. Philippe DELAETER 15 voix
- Mme Christine NICOLAS 15 voix
- M Adrien LAINAULT 15 voix

Sont élus titulaires :

- Philippe DELAETER
- Christine NICOLAS
- Adrien LAINAULT

Les conseillers municipaux qui se proposent pour être délégués suppléants sont :

- Philippe BARRIER
- Estelle GUETTIER
- Albéric BUSSON

Élection des délégués suppléants premier tour de scrutin
Nombre de votants : 15
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombres de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
Nombres de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue 8

A obtenu :

- M. Philippe BARRIER 15 voix
- Mme Estelle GUETTIER 15 voix
- M. Albéric BUSSON 15 voix

Sont élus suppléants :

- Philippe BARRIER
- Estelle GUETTIER
- Albéric BUSSON

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35

Prochaine réunion le mardi 23 juin à 20h00

Le Maire,
Philippe DELAETER

La secrétaire de séance
Mélanie LOYAU